

Le travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides

Christian Nicourt et Jean-Max Girault

INRA - SAE2 - UR 1216 RiTME
nicourt@ivry.inra.fr ; girault@ivry.inra.fr



2èmes journées de recherches en sciences sociales

INRA SFER CIRAD

11 & 12 décembre 2008 – LILLE, France

Le travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides¹

Résumé :

L'article vis à éclairer ce qui se joue en termes de normalisations chez les viticulteurs lorsqu'il est question de réduire l'usage des pesticides. Trois temps dans la trame d'un mouvement de formalisation sont analysés : le rôle central des coopératives dans la normalisation des manières de travailler, les continuités et les ruptures illustrées par les démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides et les limites de l'appropriabilité des démarches contemporaines adossées à des cahiers des charges exogènes. Il conclut sur les difficultés d'extension des normalisations, même endogènes, au-delà des collectifs initiateurs.

Mots-clé : travail, pesticides, viticulture, normes, appropriation

Winegrowing labor facing pesticides use reduction

Summary :

This article aims at clarifying standardization practices among winegrowers when it comes to reduce pesticides use. The formalisation movement is analysed in three steps : the central role of cooperatives normalizing the ways of working, the continuities and ruptures illustrated by endogenous procedures to reduce pesticide use, and the appropriability limits of contemporary approaches supported by exogenous specifications. It concludes on the problems to extend normalizations, even endogenous, beyond pioneers teams.

Keywords : labour, pesticides, wine growing, standards, appropriation

¹ Cet article est issu de travaux menés dans le cadre du programme « évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides » du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

L'usage des pesticides a d'abord été considéré comme une garantie de qualité pour l'obtention d'un raisin sain. Dans la dernière décennie, des viticulteurs ont remis en cause cette stratégie par souci de problèmes environnementaux ou sanitaires, mais surtout de réduction du coût des traitements. Alors, pourquoi seulement moins de 2% des viticulteurs du Languedoc-Roussillon sont-ils impliqués en 2005 dans des démarches de réduction de leur usage ? Dans ce haut lieu de l'histoire sociale viticole, *sulfater* ou traiter la vigne - c'est-à-dire effectuer les traitements antiparasitaires à l'aide de pesticides - est une activité construite sur la durée à partir de la cave communale, espace emblématique de la sociabilité des territoires viticoles de la région. Autrefois, celle-ci assurait autant la vinification que la vente de matériel de travail, d'engrais et de produits de traitement. Aujourd'hui cette seconde attribution est dévolue à une coopérative d'approvisionnement qui lui est toujours plus ou moins liée, notamment par l'intermédiaire de conseillers qui peuvent transiter d'une structure à l'autre, et qui *poussent aux traitements*². C'est auprès d'eux que les viticulteurs prennent d'abord conseils pour leurs traitements. Cependant, parce que traiter s'effectue aussi sous le regard des pairs, c'est-à-dire de ceux qui considèrent partager les mêmes épreuves du travail en situation, les manières de travailler la vigne et de la traiter résultent de multiples échanges techniques de proximité. Ainsi, le travail des viticulteurs se normalise jusqu'à se distinguer parfois selon les territoires de caves coopératives. Dès lors, un changement de paradigme de production n'est pas aisé s'il ne s'appuie pas sur cette *communauté de pratiques*, c'est-à-dire une manière de faire façonnée par de multiples échanges et une conception du travail organisée par un répertoire commun d'histoires, d'épreuves et d'expériences, de gestes, de mots et de symboles (Wenger, 1999)³. En effet, on considère qu'une normalisation n'est appropriable que lorsqu'elle respecte trois critères : fournir un objectif qui guide l'action, permettre un dialogue avec les pairs pour générer des manières collectives de faire, et admettre une mise en œuvre par des collectifs malgré leur diversité (Haradji et Faveaux, 2004)⁴. Est-ce le cas des prescriptions de réduction d'usage des pesticides ? Dans cette perspective, notre objectif est d'éclairer les pratiques d'usage des pesticides en montrant les limites des normalisations à l'oeuvre, leurs évolutions et leur appropriabilité.

Notre analyse repose sur des entretiens avec une cinquantaine de viticulteurs coopérateurs du Languedoc-Roussillon, engagés ou non dans des démarches de réduction de pesticides, et une dizaine de conseillers techniques viticoles de caves coopératives ou de chambres d'agriculture. Ces entretiens individuels ont été complétés de débats collectifs dans des caves coopératives, discussions « à chaud » pour confronter et valider les récits en mettant en évidence leurs convergences et leurs distinctions. Ils visent à décrire les relations entre les prescriptions et les manières de travailler des viticulteurs, pour mettre en évidence les dynamiques d'appropriation de leurs démarches et leurs limites. Dans une perspective compréhensive, il s'est agi de saisir le sens que les acteurs donnent à leurs actions (Hughes, 1996)⁵, la conduite des entretiens postulant que les viticulteurs mettent tous en œuvre de bonnes manières de travailler, ce qui permet aussi de mettre en relief la dimension historique de cette notion et évite de la réduire à celle que proposent leurs prescripteurs. Une telle approche du travail invite également à considérer que ce qui est énoncé comme de bonnes manières de travailler ne constitue pas un référent partagé.

Notre propos s'inscrit dans la trame d'un mouvement de formalisation du travail des viticulteurs dont nous analysons trois temps. Nous décrivons d'abord comment la normalisation de leurs

² « Le conseil en protection phytosanitaire est aujourd'hui majoritairement dispensé par les agents commerciaux des coopératives qui vendent les pesticides et sont intéressées à la fois à vendre davantage d'intrants (doses de semences, engrais, pesticides...) et à collecter un volume de récolte maximal, c'est-à-dire à maintenir des systèmes intensifs » Aubertot, J. N., Barbier J. M., Carpentier A., Gril J. J., Guichard L., Lucas P., Savary S., Voltz M.(ed.) Savini I., 2005. Pesticides, agriculture et environnement Expertise scientifique collective INRA – Cemagref. Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux. Synthèse du rapport d'expertise. p. 13

³ Wenger E., 1999. Communities of practice : learning, meaning, and identity. Cambridge : Cambridge University Press.

⁴ Haradji, Y., Faveaux, L., 2004. Activités, usages et utilisabilité : vers une ingénierie des situations d'interaction. In Rey, P., Ollagnier, E., Gonik, V., Ramaciotti, D. (dir), *Ergonomie et normalisation*. Toulouse : Octares, pp. 545-552.

⁵ Hughes E. C., 1996. Le regard sociologique, essais choisis. Paris : EHESS.

manières de travailler, visant à l'obtention d'un raisin sain, s'appuie - jusque dans les années 90 - sur la dynamique territoriale des caves. Ce qui nous permet de mettre ensuite en évidence les continuités et les ruptures de démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides. Dès lors nous examinons les limites de l'appropriabilité de démarches contemporaines adossées à des cahiers des charges exogènes.

1 La cave communale : une construction territoriale des manières de travailler

Les manières de travailler des viticulteurs-coopérateurs ont été construites dans la durée sur le territoire de leur cave. Sur ce territoire de travail, l'enchevêtrement quotidien des activités privées et de travail a construit des prescriptions sur lesquelles ils s'appuient pour accomplir leurs tâches. Ces prescriptions sont qualifiées de remontantes par Daniellou (2002)⁶, parce qu'elles sont issues de la confrontation des individus aux difficultés de leur travail et émanent surtout des collectifs où s'influencent les pairs pour élaborer des manières de faire, de dire et de concevoir le travail. Elles correspondent à celles de ces viticulteurs, construites lors des multiples échanges qu'ils entretiennent dans les collectifs dans lesquels ils sont insérés où interviennent des collègues, des voisins et des techniciens... Elles se distinguent de celles qui, dans la perspective taylorienne, émanent d'autorités distantes n'ayant pas une connaissance du travail en situation. Nous utiliserons plus volontiers le couple endogène-exogène, qui met au centre la capacité des viticulteurs à produire eux-mêmes les prescriptions qui orientent leurs manières de travailler, qu'elles proviennent de leurs épreuves en situation ou du débat avec leurs pairs.

Parce qu'en Languedoc-Roussillon la cave coopérative superpose historiquement son territoire à celui de la commune, les manières de travailler des viticulteurs sont influencées surtout par cet espace d'échanges où se mêlent questions techniques, politiques et privées (Maget, 1955)⁷. De tels échanges sont particulièrement nourris dans les réseaux qui réunissent périodiquement des viticulteurs, quelque soit leur objet : conseil d'administration de la cave, conseil municipal, club sportif... Là, les multiples relations entre les membres de ces réseaux tendent à rapprocher leurs manières de travailler, ou du moins utilisent les distinctions marquées - les *styles*, qui sont autant de manières de faire en situation qui visent à aller plus loin que ce qui est attendu par les pairs (Clot, 2000)⁸ - soit pour enrichir les manières de travailler de chacun, soit pour renforcer des clivages sociaux déjà institués.

D'un côté, la cave organise explicitement des échanges techniques. Pour obtenir un raisin sain, une partie de l'assemblée générale leur est consacrée. Ses conseillers techniques, comme ceux de la coopérative d'approvisionnement, cherchent à homogénéiser les manières de travailler et notamment l'usage des pesticides. De l'autre, de multiples territoires, ceux où s'inscrit le travail ou ceux où se rencontrent périodiquement les viticulteurs, incitent aux échanges techniques, bien que ce ne soit pas leur vocation : les exigences du travail détournent la destination des lieux. C'est le cas des rencontres en bout de parcelles qui ne sont pas toujours fortuites, car chacun a appris à connaître les habitudes de travail de l'autre. Ces occasions d'entraide ou de débat influencent d'autant les manières de travailler que les prescriptions, qui prennent la forme de récits d'expériences ou de conseils, émaillent des propos qui mêlent sujets privés et professionnels.

Quand on se rencontre dans les vignes, on discute deux heures et c'est là qu'il y a les informations qui passent : les achats de produits, les recommandations des autres caves.

⁶ Daniellou F., 2002. Conférence inaugurale : le travail des prescriptions, Actes du XXXVIIème congrès de la SELF, Greact, Aix-en-Provence, pp. 9-16.

⁷ Maget, M. 1955. Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques. Bulletin de psychologie, 6, 7-8 : 375-382.

⁸ Clot Y., Faïta D., 2000, Genres et styles en analyse du travail. Concepts et méthodes. Travailler, 4, pp.7-42.

Semblablement, l'aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs se transforme en forum technique. Les rythmes d'épandage autant que les marques commerciales des produits y sont mis en évidence et on y débat des dosages comme des expériences problématiques. C'est là que des *leaders*, ces membres influents de réseaux aux parcours souvent atypiques, deviennent des passeurs d'innovations techniques, en les proposant comme tests visibles et discutables, pour les rendre appropriables. Alors, les contrôles discrets exercés lors du remplissage des cuves interrogent, confortent ou modifient les décisions et les manières de traiter.

Pour traiter, vous vous mettez aux buses de remplissage. Certains se demandent ce que fait l'autre : il met du bleu, c'est de l'anti-mildiou. Ce bidon, je le reconnais. Et alors, il traite avec ce qu'il a vu.

Le territoire communal apparaît comme un cadre de co-construction des manières de travailler ; il sécrète un groupe professionnel local où l'enchevêtrement des réseaux fonctionne comme un creuset majeur de la construction des normes du travail agricole au travers du dialogue entre pairs (Darré, 1996)⁹. Sur ce territoire, où chacun peut observer l'autre, est proposée une construction pédagogique théâtralisée. La pièce qui se joue, ponctuée de figures et de repères spatiaux et temporels qui organisent les activités, donne à voir des modèles à l'œuvre, en mettant en exergue les morceaux de bravoure qui ponctuent les manières de faire autant que les réalisations : du bel ouvrage au sale boulot.

Les vignes sont propres, on voit que c'est propre, c'est travaillé... C'est propre et c'est vrai que c'est beau. Là, on voit une butte, une ancienne vigne qui a été arrachée, là il y a de l'herbe, mais c'est différent. Et puis quand on s'approche vraiment de près, une vigne bien taillée ou mal taillée, y a pas photo. Et puis, lui, les interlignes, il les a pas comme ça. Il a beau labourer au milieu, sur les bords c'est pas propre.

Cette mise en visibilité de la vie quotidienne laborieuse et de ses œuvres façonne les manières d'y travailler de chacun. Elle met en évidence aussi bien une esthétique qu'une organisation spatiale et temporelle du travail, qui permettent de repérer les irrégularités qui peuvent être autant de symptômes d'intrusions parasites. Dès lors, ces manières de faire, définissant autant de normalisations, spécifient des territoires. Elles se traduisent en identités cristallisées dans le vin de la cave, qui marque symboliquement l'unité de territoires en célébrant la singularité de leur culture technique.

Dans cette première période, la normalisation du travail s'est construite de manière endogène et avec un recours limité à la formalisation, même si elle s'adosse à des techniques standardisées comme à de multiples repères que chacun juge et qui définissent les bonnes manières de faire. Les manières de travailler historiquement construites sur les territoires des caves coopératives révèlent alors un triple objectif. En permettant le maintien d'une hétérogénéité de population au travail, elles pérennisent un tissu social apte à répondre aux variations aléatoires de production tout en assurant un emploi à chacun, même si la tendance longue est surtout caractérisée par une constante émigration. Il s'agit aussi d'établir une manière de travailler conforme aux exigences de la cave et du marché, aux besoins identitaires de distinction avec d'autres caves et à la liberté de ceux qui veulent se distinguer par leur *style*. Elles constituent enfin le cœur d'un système d'échange de compétences entre pairs et de transmission entre les générations. Les manières d'usage des pesticides traduisent ces objectifs.

2 L'appropriabilité au cœur des démarches endogènes de réduction d'usage des pesticides

Dans plusieurs caves coopératives de Languedoc-Roussillon, des démarches collectives de réduction de l'usage des pesticides ont été mises en place à l'initiative de collectifs minoritaires de viticulteurs. L'objectif initial y a toujours été d'ordre économique. Il s'agissait de grouper les achats pour réduire le coût des produits phytosanitaires. Certains ont élargi cet objectif pour mettre

⁹ Darré J. P., 1996. L'invention des pratiques dans l'agriculture, Paris, Karthala, 194 p.

en place des comparaisons des produits commerciaux, de leur formulation, de leurs modes d'usage et de leurs effets. Dans d'autres caves, à la suite d'incidents sanitaires, ou par souci de l'impact sur la nature ou le gibier porté par des viticulteurs chasseurs, la toxicité de produits a été comparée à d'autres aux usages équivalents.

Au départ, on avait monté un petit groupe, mais c'était surtout pour faire des économies... Donc on est parti en Espagne chercher des produits pour traiter les vignes... Et puis on a dit : maintenant il faut aller un peu plus loin, il faut essayer de traiter moins et l'économique passera par là... Donc on a travaillé sur le mildiou, ce qui était le plus simple... On s'est aperçu que, en étant suivi, en raisonnant un petit peu, on arrivait certaines années à ne pas traiter le mildiou... Il faut déjà un état d'esprit : ici on est dans la nature, il y a beaucoup de chasseurs. Donc protéger la nature, ça a été un deuxième point de départ.

Cette démarche initiale se consolide généralement par l'organisation d'un réseau minoritaire au sein de la cave. Dans ce réseau, les viticulteurs comparent leurs manières de faire et échangent des expériences. Le réseau se transforme au cours des débats en un collectif orienté par un projet d'innovation qui prend de la consistance au fil des apports de l'heuristique de la démarche.

Le groupe de lutte raisonnée... On est des fois en décalé... Par rapport au climat, alors on peut pas savoir qui a raison au moment où on va le faire. Mais on s'aperçoit qu'il y en a un qui a réussi super sans traitement et l'autre moins bien. Tout ça, il faut observer, mais déjà, on échange alors qu'y a eu des périodes où c'était pas du tout ça... Depuis qu'on fait ça... On sait ce qu'on va faire à la campagne d'après parce que là on a été moins bons. On essaie et chaque année par petites touches, on arrive à améliorer.

Limiter l'usage des pesticides implique une surveillance spécifique des parcelles. Ces compétences d'ordre sanitaire ne supposent pas seulement le repérage des ravageurs mais aussi celui de leur dynamique dans le milieu : il s'agit d'évaluer la progression de leur invasion dans l'espace. C'est pourquoi des solidarités techniques s'imposent pour mailler le territoire en s'adossant aux observations et aux expériences de chacun. Une organisation est nécessaire pour définir des *parcelles sentinelles*, sur lesquelles chaque responsable devra prélever des informations qui seront ensuite mutualisées pour évaluer le risque .

On a des vignes ciblées, on va pas dans toutes les vignes. A un moment, on avait un grand parcours et on s'est aperçu qu'il y a des vignes où y avait jamais rien, où y avait pas de problèmes. Là, maintenant on a trois ou quatre vignes, trois vignes qui sont ciblées et puis après, si y en a un qui a problème, on passe. En fait, on observe et après c'est beaucoup d'échanges et de discussions et ça palabre.

En un cercle vertueux, les exigences techniques de la démarche, qui obligent à multiplier les échanges, dynamisent les relations de sociabilité. En effet, dans ces situations d'incertitude de l'observable et compte tenu des limites de l'expérience de l'observateur individuel, ces relations alimentent une confiance nécessaire lorsque les décisions peuvent mettre en jeu la récolte de chacun. Il s'agit ici autant de valider des diagnostics et des décisions techniques que de se rassurer. En effet, pour les viticulteurs novices, il n'est pas aisé d'entrer dans des démarches impliquant que leur confiance en autrui, censée pallier les limites de leur expérience, les conduisent à prendre le risque économique de perdre leur récolte. Pour eux, le collectif permet de faire les premiers pas de la démarche.

A l'expérience, il connaît ses vignes. Moi ça fait un an que je suis installé et je ne vais pas économiser 1500 balles¹⁰ d'un passage de produit parce que peut-être que c'est ce qui va me faire luper ma récolte. Ma récolte, j'en ai besoin. Donc je suis partant ; je suis pas un extrémiste. S'il n'y a pas besoin, je n'irai pas. Mais je vais pas être sur la corde raide.

Dans certaines communes, les viticulteurs, qui se sont qualifiés d'abord de *groupe de lutte raisonnée*, tendent à s'intégrer dans l'organisation de la cave coopérative pour former une

¹⁰ Expression populaire pour désigner les francs puis les euros.

commission technique spécialisée. D'un côté, leur activité collective prend une autre dimension parce qu'elle est au service de l'ensemble de la cave ; de l'autre, ils tendent à formaliser leurs manières de travailler : ils utilisent des instruments identiques (pièges), partagés (station météo, cahier d'enregistrement collectif), écrivent et discutent leurs observations, harmonisent leurs objectifs. Par ces multiples échanges, ils construisent un sens commun à leurs manières de travailler.

L'avantage du groupe, c'est qu'il y a une concertation de tout ce qu'on a fait. Le temps d'observation est important. Il faut compter deux demi-journées par semaine en se partageant chacun son secteur... Sans compter qu'il faut y être dans les vignes. On enregistre tout sur le cahier. Toute la semaine, les gens peuvent passer, marquer ce qu'ils ont vu. Le mardi soir, on se réunit, on marque tout ce qu'on a vu de plus et la stratégie à tenir.

Mais une telle *communauté de pratiques* est aussi conçue comme distinctive par ceux qui n'en sont pas membres. C'est pourquoi, lorsque dans d'autres coopératives le groupe se transforme en une commission technique, c'est autant une reconnaissance du travail accompli par la cave, qu'une stratégie pour limiter l'influence de ceux qui sont conçus comme des innovateurs par les membres du conseil d'administration. Il s'agit, à tout le moins, d'assagir ces réformateurs.

La tradition de la commission technique, c'était un peu l'anti-chambre du conseil à l'époque... On l'a faite évoluer un peu parce que jusqu'à présent tout le monde n'y rentrait pas, tous ceux qui avaient des idées peut-être originales ou un peu trop réformatrices, ils étaient priés de pas y rentrer.

Les viticulteurs engagés dans les démarches mettent progressivement en œuvre des outils d'aide à la décision qui orientent leurs pratiques. Le modèle du cahier des charges s'impose à eux, d'autant que ceux qu'ils connaissent (concernant les signes de qualité en viticulture ou ceux des metteurs en marché) sont des catalogues souples de prescriptions. Celles qu'ils se donnent reprennent une forme semblable et marquent leur spécificité en tenant compte d'attentes traduisant aussi leurs préoccupations territoriales, qui constituent pour eux des éléments constitutifs de l'évolution de leur métier.

On s'est monté un cahier des charges avec des critères techniques. On a une commission qui passe. Tous ceux qui ont inscrit des vignes passent sur des parcelles des autres et on s'auto-juge, on s'auto-exclut... Là, on est entre 15 et 16 viticulteurs... On essaye de trouver des idées, d'avancer... On a rajouté, dans le cahier des charges, un critère paysage. On avait des friches... On a fait des équipes de travail et on est allé arracher les piquets et les grillages... On a dégagé toute cette ferraille de la nature.

Malgré la rupture qu'elles opèrent, en instituant une orientation technique distincte au sein d'une cave, les démarches continuent à s'appuyer sur l'expérience technique et sociale des normalisations territoriales antérieures. Cependant, lorsqu'il s'agit de les étendre à l'ensemble de la cave, maintenir la cohésion sociale des coopérateurs devient un problème. En effet, les caves coopératives regroupent des viticulteurs aux situations socio-économiques hétérogènes. Au dire des conseillers techniques viticoles, ce sont en majorité des retraités quand 30 à 40 % sont des doubles-actifs - c'est-à-dire que leur emploi principal n'est pas celui de viticulteur - tandis que la proportion des professionnels à plein temps varie de 10 à 20 %. Les manières de travailler sont particulièrement influencées par ces situations.

Le gars qui est là que le week-end, il doit faire son travail, donc il fait plus systématiquement les traitements.

Dès lors, de nouvelles prescriptions du travail peuvent dissocier les viticulteurs d'une même cave. Les alliances fondatrices de l'organisation coopérative, issues des luttes sociales des viticulteurs face au négoce, sont ainsi réinterrogées à l'occasion de l'élaboration des cahiers des charges visant à la réduction d'usage des pesticides. Lorsque cette formalisation est confrontée à la diversité des viticulteurs de la cave, se pose la question de concilier les exigences du marché et le maintien de la cohésion sociale de la coopérative. En effet, les double actifs comme les retraités peuvent

difficilement se conformer aux contraintes impliquées par les méthodes de réduction de l'usage des pesticides : surveillance, périodicité aléatoire des interventions, matériel adapté... Le parrainage s'avère alors une organisation appropriée à la préservation d'un équilibre social sur le territoire.

Le parrainage, c'est un exploitant qui vit de la vigne, qui propose à quelqu'un qui a un hectare de le parrainer. Donc il va s'occuper de ses vignes, au niveau des enregistrements, il va lui faire les traitements, etc. et c'est lui qui va s'occuper d'enregistrer les pratiques au niveau de son cahier d'enregistrement. Dans les parrainés, souvent, c'est soit des retraités, soit des gens qui ont une autre activité.

Les démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides se sont d'abord construites avec un objectif de réduction du coût de ces intrants. Dans cette même perspective, leurs promoteurs ont cherché à obtenir la reconnaissance par le marché en mettant en place des labels distinguant leurs manières de faire. Se sont posés alors des problèmes d'homogénéité des pratiques pour leur labellisation, ce qui a supposé l'élaboration de cahiers des charges, pour rendre cohérentes les pratiques de chacun au sein de la cave, et mieux négocier avec les acheteurs. Mais les démarches endogènes se distinguent par un questionnement qui souligne leur ancrage territorial. Leurs promoteurs insistent sur leur souci d'appropriabilité des prescriptions émises, en essayant de concilier dans leurs formalisations le soutien de l'innovation technique issue des réseaux minoritaires avec la sauvegarde de la cohésion sociale de l'ensemble des coopérateurs impliqués. Ils montrent aussi les limites de l'ensemble de leurs démarches lorsque le marché n'accorde pas sa reconnaissance au travail effectué comme lorsque les prescriptions ne sont pas modulées pour s'adapter aux situations.

3 Les limites à l'appropriabilité des cahiers des charges exogènes

La recomposition de l'espace rural (Damette et Scheibling, 1995)¹¹ a profondément modifié les manières de travailler dans la dernière décennie. La perte d'influence de la viticulture dans les communes où l'activité de la cave coopérative rythmait le quotidien s'est ainsi accentuée. Ce délitement des activités locales centrées sur la cave se retrouve dans l'organisation des travaux viticoles et notamment dans leur dimension collective. La marginalisation de la cave signifie la marginalisation des entraides à partir du travail et la disparition de leur portée : une économie du don, basée sur l'échange dans la durée, concernant autant le domaine du travail que l'ensemble de la vie sociale. Elle souligne enfin que le travail viticole perd son rôle d'organisateur du territoire. Dans ce contexte, la normalisation qui se met en place au travers de cahiers des charges exogènes accentue la distanciation des viticulteurs avec leur travail et poursuit le délitement de leurs collectifs. D'un côté, la mise en place d'un paiement différencié selon des qualités prescrites les met en concurrence, de l'autre, un planning précis des travaux les dissocie et exclut de fait certains d'entre eux. Émerge un phénomène qui s'apparente au *putting-out system* (Hounshell, 1984)¹², une intégration renouvelée, qui renvoie à celle débattue et dénoncée dans d'autres secteurs agricoles (volaille, porc...) dès les années soixante¹³. Dans ce contexte, le marché apparaît comme le prescripteur majeur.

Ça démarre pratiquement toujours à partir d'idées de techniciens... pour des problèmes commerciaux.

L'influence du marché sur les caves se traduit aujourd'hui en cahiers des charges visant à segmenter la qualité des vins élaborés. La question des pesticides y est présentée essentiellement sous l'angle de la traçabilité et de la conformité des pratiques viticoles. Confrontés à des cahiers des charges, élaborés sur une base nationale imposée par les centrales d'achat et qui visent à

¹¹ Damette, F., Scheibling J., 1995. La France, permanences et mutations. Paris : Hachette.

¹² Hounshell, D., 1984. From the American System to Mass Production, 1800-1932. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.

¹³ Revue Paysans, 1961. n° spécial : l'intégration en agriculture.

standardiser les manières de travailler, les viticulteurs focalisent leurs critiques sur la traçabilité qui implique l'écriture de leurs pratiques. Pourtant les entretiens indiquent qu'ils ont toujours utilisé abondamment l'écriture, autant comme outil de mémoire des actions et des expériences que de prévision et d'aide à la décision. Mais les cahiers des charges transforment l'écriture du travail. S'ils concernent l'usage des pesticides, ils ne visent pas à en modérer l'usage mais plutôt à le contrôler : l'écriture devenue une preuve permet d'attribuer une éventuelle responsabilité. (Fraenkel, 2005)¹⁴.

Un cahier des charges... Assez souvent, ça se limite encore par une traçabilité, c'est-à-dire il faut écrire et transmettre ce qu'on a fait comme interventions au vignoble. C'est le minimum. Quelqu'un comme Carrefour, il veut être sûr de pouvoir se retourner en amont s'il y a des problèmes.

L'écriture qu'implique le cahier des charges rend visible le travail du viticulteur pour des individus (techniciens de la coopérative ou d'organismes certificateurs) ou des organisations (cave coopérative qui définit la segmentation de ses apports et les bases de sa rémunération) qui ont autorité sur lui. Dans un contexte de surveillance de son travail, le viticulteur anticipe le contrôle futur dans son écriture quotidienne. Ce qui importe est l'imputation éventuelle de responsabilité en cas de problème, plutôt que le rapport de l'écrit à l'activité réalisée. C'est pourquoi le viticulteur n'écrit pas ce qu'il fait, mais ce qu'il est censé faire. En effet, malgré ou plutôt au travers de l'histoire sociale de la coopération Languedocienne, les viticulteurs ont une culture professionnelle de travailleurs indépendants. Elle se traduit notamment par une éventuelle transgression des prescriptions et des règles (du marché, des textes réglementaires...), conçues comme autant de restrictions à leur liberté d'agir.

Le carnet toujours en poche, où écrits de réalisations techniques et observations multiples se mêlaient, a été remplacé par des fiches préformatées qui laissent peu de place à l'initiative : l'activité est découpée en un jeu de fiches où le langage, censé rendre compte du travail, est formaté : un lexique, une syntaxe, un style. Sous l'apparence de la description traduite en écriture est imposé un nouveau sens au travail. Les fiches effectuent le passage d'un écrit pour soi, qui mêle sensations, intuitions et expériences, à un écrit prescrit, préconstruit autant dans sa forme que son objet : un écrit pour d'autres. Sur la fiche, le nom du lieu est remplacé par un repère chiffré destiné au gestionnaire de la cave, tandis que le lieu-dit s'inscrit dans l'expérience du travail du viticulteur. Les fiches cherchent à standardiser les manières de concevoir le travail autant qu'à rendre compte de ce qui y est effectué.

Suivi, désherbage, la technique est la même : une fiche. Date de désherbage, produits utilisés, doses utilisées, conditions météo, la flore contre laquelle on lutte, quel est plus ou moins le pourcentage d'occupation du sol par la végétation... Donc ça fait passer des heures à remplir des fiches. Avant, on avait un seul et unique cahier où on pointait tous les jours les travaux qu'on faisait, ça s'arrêtait là. Là, maintenant, après chaque opération, il faut penser à prendre la fiche adéquate pour noter qu'on a fait tel désherbage sur telle parcelle. Chaque parcelle a un numéro au niveau de la cave, de manière à retrouver de suite telle parcelle qu'on a fait, plutôt que de citer le lieu-dit ou autres.

D'un autre côté, le cahier des charges peut apparaître comme un outil cognitif, une ressource pour travailler. Il se substitue aux collectifs pour guider le viticulteur, mais aussi pour relier leurs activités techniques qu'il a socialement délié. La dynamique du cahier des charges s'appuie sur une extraction progressive des expériences du travail transcrites par les viticulteurs, leur comparaison et leur reformulation. Cette formalisation devient ainsi autant une référence qu'un outil de jugement. Elle introduit à un processus d'évaluation qui, dans la perspective d'un outil de gestion, vise à comparer les résultats du travail et à accroître ses performances. Le cahier des charges se transforme en outil de gestion technique. C'est ainsi que la fourniture des résultats techniques à un

¹⁴ Fraenkel, B., 2005. La résistible ascension de l'écrit au travail. In : Borzeix A., Fraenkel B., Langage et travail. Communication, cognition, action. CNRS Editions, Paris, pp. 113-142

viticulteur, selon ses parcelles et par comparaison avec ses pairs, l'incite à faire évoluer ses manières de travailler. Dès lors, le cahier des charges oriente la performance technique collective en prenant pour cible les individus.

L'indice, depuis deux ans, on l'a en fin de vendange et on sait où on se trouve par rapport à la moyenne de la cave. On sait où on en est par rapport aux autres collègues... Grâce à ça, les gens traitent un petit peu mieux. Ils s'impliquent un peu plus.

Les raisonnements des viticulteurs reposent désormais sur la comparaison d'indices chiffrés se substituant aux critères anciens, adossés au regard des manières de faire et aux résultats visibles du travail comme aux réputations. Comme dans le sport, les critères chiffrés dessinent la figure d'une compétition renouvelée, dans laquelle les performances du viticulteur prennent le pas sur les positions transmises et les expériences collectives tout en masquant les épreuves du travail (Ehrenberg, 1991)¹⁵.

On a aussi les degrés et les moyennes sur la cave. Ça nous permet, sur une autre fiche, de voir où est-ce qu'on est au niveau de l'exploitation, si on est dans les clous ou pas, par rapport à la moyenne de la cave.

La mise en œuvre des cahiers des charges heurte un système de rémunération et une organisation du travail qui faisaient cohabiter la diversité des viticulteurs. Au nom de la qualité, se met en place une différenciation des rémunérations, dont ils dénoncent les incohérences : qualités supérieures pénalisées par des délais de rémunération allongés, arrachage de vignes à faible rendement...

Quand tu es en Côte Roussillon, Terroir ou Village, je l'ai fait pendant 4 ans, je peux pas en vivre parce que la rémunération ne vient toujours pas. J'ai fait 33 hectos et il faudrait que j'arrive à 45. Le problème, c'est qu'entre la récolte qu'on fait... et le premier argent qu'on va toucher, surtout sur ces hauts de gammes... il y a 4 ans d'écart ! On a fait le calcul ce matin et c'est pas rentable. Avec les cahiers des charges actuels, il vaut mieux faire pisser la vigne !

Cette différenciation des rémunérations selon des critères qualitatifs suscite des tensions sociales. En recomposant temporellement et spatialement les travaux à effectuer, elle déstabilise les échanges et plus encore fragilise les solidarités en accentuant les réactions opportunistes : le passage en cave particulière des mieux classés croît, même si certaines caves acceptent de mettre en place des vinifications particulières.

L'ancien président est parti de la cave pour se monter en cave particulière, donc ça annonce déjà la couleur... Ici, il n'y avait qu'une cave particulière pendant 40 ans et, là maintenant, il y en a trois et une quatrième qui va se monter... Et ça fait un peu enrager la cave parce que c'est les meilleures vignes que les gars se gardent pour eux pour vinifier... Il y a des gars qui ont une partie de leur exploitation en cave coopérative et une partie en cave particulière. Bon, il n'y a aucune interdiction au niveau de la réglementation, on peut amener sur deux endroits, donc pourquoi pas.

Pour alimenter successivement les cuves de la cave en apports correspondant à une qualité recherchée le travail est temporellement réorganisé. Chaque viticulteur se voit ainsi attribuer, selon les qualités requises et celles prévues de ses parcelles, un planning de vendange. Celui-ci réorganise ensuite en amont le travail de l'année.

A partir du moment où on avait le degré, tout était ouvert et chaque coopérateur choisissait les parcelles qu'il allait cueillir. Et la cave ne faisait que récupérer le raisin. Alors que maintenant, c'est un peu plus logique, un peu plus professionnel... L'année dernière, la cave nous imposait les jours où on faisait les mono cépages, enfin certains cépages et certaines appellations. Et, pour l'année prochaine, on démarre bien avant les vendanges puisqu'on doit tailler certaines parcelles à certaines époques pour qu'on ait plus d'homogénéité pendant les vendanges.

¹⁵ Ehrenberg A. 1991. le culte de la performance. Paris : Calmann-Levy.

Avec le planning, la cave impose que tel jour, tel travail soit effectué : taille, traitements, vendange... Ce cadrage temporel restructure les manières de faire en rendant obsolètes les échanges entre pairs. Le travail est prescrit à des échelles de temps différenciées : à la demi-journée lors de la vendange, à la semaine pour la taille. Certaines activités déterminent les autres : la vendange influe sur la taille, qui ajuste les traitements... Le planning établit ainsi la liaison des travaux de tous les viticulteurs qui contribuent au remplissage d'une cuve particulière. Il coordonne les personnes (qui amène quoi et quand) comme leurs activités (que faire à tel moment). Il réalise l'intégration progressive de l'ensemble des viticulteurs dans le dispositif de segmentation des qualités. Mais le planning est construit pour faciliter le travail de la cave et non du viticulteur qui doit s'y conformer. L'organisation des traitements qui en découle, parce qu'elle concerne des cépages et des qualités multiples, opère un déphasage temporel des manières de travailler, laissant les viticulteurs seuls pour opérer.

Sur la même commune, on a 10 cépages différents. Les Grenaches vont démarrer une semaine après les Carignan. Donc, vous allez avoir tous les jours des gens qui traitent, suivant les cépages, suivant leur planning. Une fois que chacun a démarré son planning, ensuite tout le monde est régulier sur son planning, mais on n'est pas en phase avec le voisin.

La prolongation de la vendange selon les qualités durant plus de six semaines, avec un planning à trou qui rend compte de la multiplicité des qualités des apports, et peut impliquer une récolte à la demi-journée, pose problème autant aux doubles-actifs, contraints par leur emploi principal, qu'aux vendangeurs devant assurer la récolte manuelle de cuvées distinguées. Une telle organisation tend à exclure certaines populations de viticulteurs.

Le planning de la cave, nous avons une copie pour une semaine, il y a tellement de produits différents, suivant les vignes, vous avez des produits à élaborer et il y a des jours où vous ne vendangez pas. Et le même jour, on va vous demander de cueillir deux cépages différents. Alors trouver des vendangeurs qui veulent travailler un jour oui, un jour non, ou comme au début des vendanges que le matin... Pour faire cinq heures de travail le matin, avec les trajets en voiture, ça intéresse de moins en moins les gens de vendanger.

Lors de la vendange, la segmentation des qualités aboutit à une distinction des prescriptions selon les parcelles. Les travaux, qui s'effectuent désormais sous contrainte de temps, sont réalisés dans un espace morcelé. Chacun est dispersé dans le vignoble et la multiplication des déplacements émiette le travail.

L'organisation des vendanges, avant, le parcellaire est là, vous avez des parcelles un peu partout, tu vendanges cette vigne et t'as une autre. Cette parcelle est en segment 1 et on peut pas la rentrer, il faut la rentrer dans trois jours, alors que d'habitude tu passais de l'un à l'autre et même, t'avais une demie benne, tu remplissais avec l'autre. Maintenant, non, tu fous le camp, tu vas ailleurs et tu reviendras là.

Les réorganisations qu'opèrent les cahiers des charges contraignent et morcellent le travail, sans que les résultats économiques soient toujours appréciables. Aussi, les tentatives des coopératives de susciter des démarches sans s'adosser aux projets des sociétaires apparaissent problématiques. D'un côté elles sont parfois vouées à des réponses d'affichage. De l'autre, lorsque le cahier des charges ne correspond pas à la demande des sociétaires, on peut s'interroger sur sa capacité à susciter des échanges entre eux. Dès lors, ses potentialités d'appropriation apparaissent limitées.

Il y a des coopé où quand c'est une demande de l'aval, de la distribution, donc une contrainte pour les viti, une obligation ou peut-être une obligation à terme, en général ça se passe pas très bien.

D'autant que, lorsqu'une cave est certifiée dans son ensemble, le travail des sociétaires doit être organisé pour obtenir un produit répondant aux exigences du cahier des charges. C'est là que se pose le problème de l'exclusion ou du parrainage de ceux qui ne peuvent adopter les nouvelles manières de faire. Dès lors, la formalisation des rapports entre tous les sociétaires de la cave et la

distinction de leurs positions se traduit par un changement des statuts sociaux : les double actifs et les retraités deviennent des parrainés ou des exclus...

Conclusion

Le cadre conceptuel de la qualité en viticulture, initié après les crises de surproduction des années 70 et des manifestations qui en ont découlé (Acquier, 1996 ; Temple et al., 1996)¹⁶ a été marqué d'abord par l'introduction de cépages aromatiques, l'arrachage de parcelles considérées comme médiocres et la définition du plafonnement des rendements en fonction des cépages et des catégories administrativement définies (AOC, VDQS...). Cette construction de la qualité du vin a introduit de nouvelles règles de rémunération dans les coopératives (Touzard, Gaullier, Jarrigue, 1999)¹⁷, qui passent autant par un jugement des manières de travailler que des cépages et des parcelles. De plus en plus, les cahiers des charges cristallisent cette évolution en proposant la définition de règles du travail viticole intégrant aussi la question des pesticides. Dès lors, l'usage plus modéré des pesticides pourrait s'inscrire dans la continuité historique de ce cadre, pour constituer une nouvelle étape de cette construction de la qualité : une extension de ce que recouvre cette notion au développement d'aménités environnementales, à la production éthique ou à des exigences accrues de sécurité sanitaire (Codron, 2002)¹⁸.

Certes, qu'elles proviennent des prescriptions issues des exigences du marché ou des constructions heuristiques de viticulteurs, les expériences de réduction d'usage des pesticides peuvent s'inscrire dans cette perspective. Cependant, elles mettent surtout en évidence l'intérêt des démarches collectives endogènes, plus aisément appropriables, notamment parce qu'elles s'adossent à des sociabilités et des échanges techniques territorialisés. Néanmoins, face à l'hétérogénéité de la population des viticulteurs, la question de l'appropriation des prescriptions demeure. Elle interroge autant la pertinence des normalisations du travail viticole proposées que leur capacité à mobiliser des individus et des collectifs dans des territoires dont l'organisation sociale est en crise. En témoignent les difficultés rencontrées dans l'extension des normalisations, même endogènes, au-delà des collectifs initiateurs.

¹⁶ Acquier F., 1996. La révolution tranquille de la viticulture languedocienne. *Revue de l'économie méditerranéenne*, 176, 44, pp. 53-71.

Temple, L., Touzard J.-M., Jarrige, F., 1996. La restructuration des coopératives vinicoles en Languedoc-Roussillon : du modèle communal à la diversité des adaptations actuelles, *Revue de l'économie méridionale*, 176, 44, pp. 73-96

¹⁷ Touzard J. M., Gaullier C., Jarrigue F., 1999. Construction de la qualité et transformation des règles de rémunération dans les coopératives vinicoles : la confrontation des théories économiques comme moteur de recherche. *Etudes et recherches sur les systèmes agraires*.

¹⁸ Codron J. M., 2002. Qualité environnementale et sociale des produits alimentaires : offres de signaux et perception des consommateurs. *Ecole Chercheur « Construction de la Qualité »*. La Grande Motte : INRA, 13/17 mai 2002.